



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Certifié exécutoire.  
Document affiché  
Du 16/05/2025 au 17/07/2025

### ARRÊTÉ N° ARR\_2025\_275

**Objet :** mesures temporaires relatives au stationnement et à la circulation avenue Robert Wagner – Journée « Portes Ouvertes » du Centre de Secours.

**LE** Maire de Vélizy-Villacoublay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 relatifs aux pouvoirs de police conférés aux Maires en matière de circulation et de stationnement,

**VU** le Code Pénal,

**VU** l'article L.113.2 du Code de la Voirie Routière,

**VU** les articles L 411-1 et R 417-1 du Code de la Route et l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

**VU** l'arrêté n° 2020-199 en date du 29 mai 2020, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Frédéric Hucheloup, Adjoint au Maire, dans les domaines de l'environnement et du cadre de vie,

**VU** l'arrêté n° 2021-325 en date du 15 juin 2021, relatif à la règlementation de la salubrité et de l'environnement-Mise à jour,

**CONSIDÉRANT** la journée « Portes Ouvertes » organisée par le Centre de Secours de la Ville de Vélizy-Villacoublay, le samedi 14 juin 2025, il y a lieu de prendre des mesures de stationnement et de circulation, avenue Robert Wagner,

### ARRÊTE

**Article 1:** du mercredi 11 juin 2025, 07 heures, au mercredi 18 juin 2025, 17 heures, le stationnement sur le parking, situé entre les deux voies de circulation, face au Centre de Secours, sera interdit au stationnement de tout véhicule et réservé à l'animation des Portes Ouvertes du Centre de Secours,

**Article 2 :** le samedi 14 juin 2025, de 07 heures à 20 heures, l'accès à la rue Robert Wagner (sens Sud-Nord), depuis la bretelle de l'autoroute A86, sera neutralisé,

**Article 3 :** le samedi 14 juin 2025, de 07 heures à 20 heures, la circulation de tout véhicule sera interdite sur l'avenue Robert Wagner (sens Sud-Nord), depuis le début de l'avenue jusqu'à l'angle avec le centre technique municipal,

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

[www.velizy-villacoublay.fr](http://www.velizy-villacoublay.fr)

**Article 4** : le samedi 14 juin 2025, de 07 heures à 20 heures, la voie d'insertion depuis l'avenue Louis Breguet en direction de l'avenue Robert Wagner, sera neutralisée,

**Article 5** : du vendredi 13 juin 2025, 07 heures, au samedi 14 juin 2025, 20 heures, la voie de circulation de gauche de l'avenue Robert Wagner (sens Nord-Sud) depuis l'arrêt de bus « Collège Saint-Exupéry » jusqu'au carrefour giratoire, sera neutralisée,

**Article 6** : du vendredi 13 juin 2025, 07 heures, au samedi 14 juin 2025, 20 heures, 10 places de stationnement seront neutralisées et réservées aux véhicules du centre de secours, sur le parking situé entre les deux voies de circulation, face au collège Saint-Exupéry,

**Article 7** : le samedi 14 juin 2025, des itinéraires de déviation seront mis en place,

**Article 8** : ces dispositions seront concrétisées par la mise en place de panneaux de signalisation, effectuées par les services techniques de la Ville et les organisateurs de l'évènement, qui seront responsables des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de cette signalisation,

**Article 9** : les infractions au présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 10** : le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 11** : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 15/05/2025